



À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 26 mars 2019 à 9 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Francine Marcoux et Janie Vallée ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Jean Laniel, Clément Larocque et Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance;
2. Renonciation de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Demande de subvention – Gestion des actifs municipaux;
5. Période de questions (relatives au point 4 seulement);
6. Levée de la séance.

S19-03-57

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU de renoncer à l'avis de convocation pour la présente séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité.

S19-03-58

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 26 MARS 2019

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

S19-03-59

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

ATTENDU l'importance de la mise en œuvre de saines pratiques de gestion des actifs municipaux;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités rend accessible aux municipalités québécoises des subventions en provenance du Programme de gestion des actifs municipaux;

ATTENDU QUE le financement pouvant être obtenu permettrait à la Municipalité de prendre des décisions éclairées en matière d'infrastructures en se fondant sur des pratiques plus solides de gestion des actifs;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire obtenir une aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs pour former ses employés sur les façons d'élaborer une Politique de gestions des actifs et leur fournir les outils pour en faire le suivi;

ATTENDU QUE l'aide financière peut couvrir 80 % des dépenses;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la directrice-générale à présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet «Val-des-Bois, Ma gestion des actifs»;

ET RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Embauche d'une ressource pour répertorier, analyser et consolider les actifs municipaux;
- Sensibilisation et formation des employés et des élus;
- Embauche de ressources complémentaire lorsque nécessaire.

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois consacre 13 100 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

S19-03-60

LEVÉE DE LA SÉANCE (9 h 16)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.